

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 65

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Délégation Chasse-Pêche-Espaces Naturels. Seconde répartition. Subventions en faveur de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
04 13 31 64 60**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour les politiques publiques concernant les espaces naturels, la chasse et la pêche.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette seconde répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre de la délégation susnommée concernant la Fédération des Bouches du Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, présidée par M. Luc ROSSI.

Cette association œuvre avant tout pour le loisir pêche en développant une gestion halieutique proche de ses adhérents, elle s'oriente aussi fortement vers la protection du milieu lui-même. Elle est l'union de **vingt-deux associations de pêche** fédérées réparties dans tout le département.

La fédération départementale gère le patrimoine piscicole pour le plaisir des pêcheurs et la préservation des espèces. Rattachée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (F.N.P.F.), la fédération possède les compétences administratives, juridiques et techniques sur son territoire.

Ses missions principales sont les suivantes :

Mettre en valeur en assurant la protection du patrimoine piscicole et être partie civile auprès des tribunaux compétents dans le but de défendre les intérêts collectifs qu'elle représente, notamment en matière de pollution, dégradation du milieu aquatique et du patrimoine piscicole.

Surveiller le domaine piscicole départemental ou privé, avec l'appui logistique des gardes-pêche mis à disposition par l'ONEMA et contrôler le commerce de poissons en réprimant le braconnage.

Coordonner, soutenir ou mener les actions de ses associations dans leur mission de protection et de gestion des milieux. Se charger des interventions et des travaux de mise en valeur du domaine piscicole.

Sur le territoire départemental, elle est particulièrement engagée dans différentes actions telles que :

L'entretien et la réhabilitation du lit et des berges des rivières en lien avec les gestionnaires de l'Arc, la Cadière, la Touloubre et la Durance.

L'élaboration d'un plan départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources.

L'éducation des jeunes à l'environnement et à l'écocitoyenneté et le développement de la pêche loisir et du Handi-pêche.

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est représentée au sein de plusieurs organismes comme : le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, la Commission Départementale des Carrières et le Syndicat de gestion des Milieux Aquatiques.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

En 2017, l'action de cette association s'articule autour de sept demandes, soit cinq en fonctionnement et deux en investissement.

Subvention de fonctionnement

Actions d'éducation à l'environnement

Un animateur spécialisé en pêche loisir anime depuis 2008, à travers de nombreux ateliers, des activités d'éducation à l'environnement dans certaines écoles et collèges du département. Ces interventions en classe expliquent les facteurs influençant la répartition des poissons le long d'un cours d'eau et les particularités de trois espèces emblématiques, le brochet, la truite Fario et la Carpe. Ces interventions en classe sont suivies d'une sortie en extérieur, sur les bords de la Durance.

Etude préalable à la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du département

La finalité de l'étude est de cibler les travaux de restauration de la morphologie et de la continuité des milieux aquatiques permettant d'exprimer à nouveau leur potentiel biogène. L'étude sera localisée sur la partie ouest du département où il existe un maillage exceptionnel de canaux et de cours d'eau.

Amélioration des fonctionnalités écologiques de la ripisylve – lutte contre les invasives

Les herbiers denses limitent la circulation de l'eau et celles des poissons. L'action consiste en un arrachage manuel des plants de Jussie dans leur intégralité. Ces derniers sont mis hors d'atteinte avec un filet de protection qui évite la dérive des invasives. Ainsi, les sites sont traités et nettoyés chaque année et une veille est mise en place afin d'intervenir en cas de reprise de la Jussie.

Diagnostic de franchissabilité d'ouvrages transversaux sur une partie du bassin versant de l'Huveaune et du Raumartin

Cette action a pour objectif l'acquisition de connaissances concernant la franchissabilité d'ouvrages en cours d'eau.

La méthode ICE (Information sur la Continuité Ecologique) standardisée par l'ONEMA, sera utilisée sur deux cours d'eau du département, l'Huveaune et le Raumartin.

Les publics concernés par ce diagnostic sont les communes, les associations et les propriétaires.

Fonctionnement général de l'association

Située à Gardanne, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique comprend dix salariés répartis de la façon suivante :

Une équipe pour l'entretien des rivières et l'animation des ateliers d'éducation à l'environnement, composée de sept personnes et un pôle secrétariat, comptabilité et gestion des payes composé de trois personnes.

Pour l'ensemble de ces cinq demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, le montant total demandé s'élève à 91 469 €

Il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **41 000 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Subventions d'investissement

Acquisition d'un photocopieur, dont le coût total s'élève à 14 760 €TTC.

Pour cette demande, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, il vous est proposé d'octroyer une aide de **5 900 €**, soit 40% de la dépense subventionnable.

Renouvellement du matériel de pêche électrique, dont le coût total s'élève à 39 672 €TTC.

Pour cette demande, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, il vous est proposé d'octroyer une aide de **12 000 €**, soit 30,25 % de la dépense subventionnable.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **41 000 €** en fonctionnement et de **17 900 €** en investissement ;

- de m'autoriser à signer avec le bénéficiaire, dont le montant total de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée aux espaces naturels, à la chasse et la pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL